



Ris Orangis, le 25 avril 2019

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
15 Avril 2019 - 15h - AVTRO**

QUORUM

Membres actifs présents ou représentés :

Mmes BORIE/BRUGER/MICHELS/POEZEVARA/VALADE
Mrs BOUCHY/CABIROL

Membres des bénéficiaires et de leurs représentants, présents ou représentés :

Mmes PIQUET/COSTERISANT/BODEREAU/PONSARD
Mrs BENARD/CAJAL et SERA
Membre absent : Mme SEGUIN (représentante des bénéficiaires)

Elues de droits présentes ou représentées :

Mmes CORDES/GENDRIER (élues mairie RIS)

Direction Procad : Mme MAITRE

PREAMBULE

En ouverture de séance, la Présidente souhaite la bienvenue aux participants et adresse ses remerciements aux membres du Bureau, à la Direction, à la présence de trois bénéficiaires, Mesdames BODEREAU/COSTERISANT et PONSARD et à Monsieur BENADADA, notre Commissaire aux comptes remplaçant Monsieur MATHIEU..

Mme BORIE souligne avec grande satisfaction l'esprit d'équipe qui les anime, leur disponibilité et leur réactivité.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 15 heures conformément à l'ordre du jour adressé le 25 mars 2019.

Résolution n°1 - VOTE

- a) Rapport de la Présidente, Mme BORIE fait part des nombreuses actions réalisées sur 2018 et répond aux questions : voté à l'unanimité
- b) Rapport d'activité (Mme MAITRE) à l'aide du vidéo projecteur, fait état des statistiques et répond à toutes les questions : voté à l'unanimité
- c) Rapport de Mme MICHELS, trésorière qui fait état d'un excédent de 18.229 € et répond à toutes les questions : voté à l'unanimité

Mr BENADADA, Commissaire aux comptes fait lecture de son rapport moral/financier et valide les comptes

- d) Approbation des comptes par l'AG : voté à l'unanimité
- e) Quitus à la trésorière : voté à l'unanimité
- f) Affectation des résultats au fonds associatif : voté à l'unanimité

Résolution n° 2 – VOTE à l'unanimité

Maintien du montant des cotisations : 10€ (bénéficiaire) – 15€ (membre actif)

Résolution n° 3 – VOTE à l'unanimité

Collège des membres actifs:

- Information sur la démission Mr LEGROSDIDIER le 18 décembre 2018



- Reconduction Mme BORIE pour 3 ans
- Candidatures de Mme VALADE et Mr CABIROL pour 3 ans

Résolution n° 4 – VOTE à l'unanimité

Délégation à Mme MAITRE pour l'organisation et de la tenue des réunions des délégués du personnel

Résolution n° 5 – VOTE à l'unanimité

Réflexion pour la mise en place d'une prime d'assiduité avec critères spécifiques et métriques (résultats, ancienneté, maladies, AT, etc.)

Depuis quelques années, nous constatons un accroissement du nombre des absences injustifiées, des retards justifiés ou non, ainsi que les arrêts de travail, Cet absentéisme a de réelles répercussions sur notre activité.

La prime d'assiduité serait une prime exceptionnelle versée par l'AMAD (définir le mois/trimestre/semestre/an) à une salariée en vue de récompenser son taux de présence dans l'entreprise. Cette prime devrait donc inciter les salariées à ne pas s'absenter. Elle peut être un moyen pour lutter contre l'absentéisme qui coûte cher à l'association.

Comme son nom l'indique, cette prime viserait à récompenser la présence de la salariée. Par conséquent, dès lors que cette dernière est régulièrement absente, la prime peut être supprimée. A condition bien entendu que cette suppression soit fondée sur des critères objectifs et non sur des motifs discriminatoires.

QUESTIONS DIVERSES

CPOM

C'est un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018/2020) conclu avec L'ARS (agence régionale de santé d'IdF), Le Conseil départemental de l'Essonne et L'AMAD RIS ORANGIS.

Il vise à rééquilibrer les recettes et les charges pour permettre le retour à une situation financière satisfaisante dans un calendrier concerté et à s'inscrire dans un « parcours » répondant aux besoins des publics accompagnés (APA/PCH/Aide ménagère)

Tarif accordé : 22.64 € de l'heure pour 2018.

Un **AUDIT** des associations d'aide à domicile, organisé par le Conseil Départemental laisse apparaître pour l'AMAD de nombreux points positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les participants pour leur témoignage de confiance et déclare la fin de l'AGO à 16H45.

Mme MICHELS, Trésorière

Mme BORIE, Présidente



Ris Orangis, le 25 avril 2019

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Lundi 15 Avril 2019 - 16 heures 45 - AVTRO

QUORUM

Membres actifs présents ou représentés :

Mmes BORIE/BRUGER/MICHELS/POEZEVARA/VALADE
Mrs BOUCHY/CABIROL

Membres des bénéficiaires et de leurs représentants, présents ou représentés :

Mmes PIQUET/COSTERISANT/BODEREAU/PONSARD
Mrs BENARD/CAJAL et SERA

Membre absent : Mme SEGUIN (représentante des bénéficiaires)

Elues de droits présentes ou représentées :

Mmes CORDES/GENDRIER (élues mairie RIS)

Direction Procad : Mme MAITRE

Ordre du jour

Résolution 1 : VOTE à l'unanimité

modernisation des statuts (CA 8/4) et création d'articles (Commissaire aux Comptes – Ethique déontologique et RGPD)

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les participants pour leur témoignage de confiance et déclare la fin de l'AGO à 17h15.

Mme MICHELS, Trésorière

Mme BORIE, Présidente